

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2020

Numéro interne de l'acte : 56

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 24

Date de convocation
21/11/2020

Date d'affichage
27/11/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ALBERT Zalia , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay, BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSINI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OMAR Yankoub, OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, SOUMAÏLI Mhamadi

Procuration(s) :

TOUMBOU Mariama donne pouvoir à OUSSINI Djabiri , HASSANI Roza donne pouvoir à ABDALLAH Halimaty , MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSINI Mohamadi

Etai(ent) absent(s) :

ABDOURAHAMANE Céline , ASSANI Mohamed , HASSANI Roza , MATTOIR Abouchia , SAID Zozofina , SAID-HALIDI Ambdirahamane , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : ABDALLAH Halimaty

Objet : Autoriser le Maire à entreprendre une procédure de consultation relative aux études opérationnelles et aux marchés de travaux de l'opération « CONSTRUCTION DU REFECTOIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE OURINI » et à signer tout acte administratif afférent à ladite opération,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'aménagement, de développement territorial et de promotion éducative la Commune de Chiconi a entrepris une démarche globale d'équipement des établissements scolaires en espace de restauration scolaire collective.

Le projet d'aménagement du lotissement de Ourini prévoit :

- la démolition de l'actuelle école maternelle de Ourini au motif qu'elle est exposée en partie à l'aléa inondation, engendrant un risque élevé pour les maternelles très vulnérables de part leur bas âge, et la reconstruction à terme de logements sociaux à la place,
- la reconstruction d'une nouvelle école maternelle sur le périmètre de la phase 01 de l'opération lotissement de Ourini en vue de mutualiser l'occupation et la gestion d'un équipement de restauration collective pour le compte de l'actuelle école élémentaire et de la nouvelle maternelle à construire.

D'un coût prévisionnel de 1 000 000,00 euros pour les études opérationnelles et les travaux de financement DSCEES 2021 mais devant faire l'objet de réévaluation financière considérant l'objectif de mutualisation ainsi visée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE:

- d'autoriser le maire à entreprendre une procédure de consultation relative aux études opérationnelles, et aux marchés publics de travaux de l'opération « CONSTRUCTION DU REFECTOIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE OURINI »,
- d'autoriser le maire à signer tout acte administratif afférent à ladite opération, y compris une demande de complément financier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,
Mohamadi MADJ OUSSENI

